

Un débat contradictoire

Pour que le plus beau des métiers soit aussi une profession attrayante

L'initiative sur les soins infirmiers est-elle la clé pour un meilleur système de soins? Yvonne Ribi, secrétaire générale de l'ASI, et Stefan Spycher, vice-directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ont abordé cette question lors d'un débat organisé le 7 mai 2019 à Berne par la Haute école de santé.

Texte: Martina Camenzind

Après les propos d'ouverture d'Yvonne Ribi et de Stefan Spycher, le modérateur Urs Brügger, directeur de la Haute école spécialisée bernoise, a déjà pu dégager un consensus partiel entre les deux intervenants: premièrement les soins infirmiers sont un pilier important du système de soins, deuxièmement la pénurie d'infirmières et le degré élevé de dépendance vis-à-vis d'autres pays représentent un problème majeur.

Pour cette raison, le débat s'est principalement focalisé sur deux thèmes: l'initiative populaire – et la modification de la Constitution fédérale – comme réponse aux défis actuels et, ce qui n'est guère surprenant, la question des coûts.

Le dernier outil politique

Yvonne Ribi, secrétaire générale de l'ASI, rappelle aux quelque 70 personnes présentes que le conseiller national Rudolf Joder avait déjà déposé une motion

parlementaire en faveur des soins infirmiers en 2001. «Après l'échec de cette motion et après que le Conseil national n'est même pas entré en matière concernant l'initiative parlementaire «Pour la reconnaissance légale de la responsabilité infirmière» lancée en 2011, nous étions tout simplement à court d'outils parlementaires.» L'initiative populaire était l'ultime instrument restant: «C'était le dernier moyen pour nous assurer que les soins infirmiers seraient discutés au Parlement et parvenir à une base juridique consolidée.»

Stefan Spycher, vice-directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), explique que la Confédération était déjà consciente des difficultés du personnel infirmier avant que l'initiative populaire soit lancée. Les autorités ont d'ailleurs déjà pris des mesures, telles que le masterplan pour la formation dans les professions de soins (2010–2015), la

loi sur les professions de la santé, ou encore dans le domaine des soins de longue durée. En outre, d'autres mesures ont été prises dans les cantons après que le rapport de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux (CDS) sur la pénurie de personnel soignant a mis en évidence le problème. Selon Stefan Spycher, il est donc faux de dire que la sphère politique ignore le besoin d'action. Le fait que le Conseil fédéral rejette néanmoins l'initiative sur les soins infirmiers peut être attribué à deux raisons. D'une part, il est d'avis que l'article 117a de la Constitution fédérale sur les soins médicaux de base couvre également les soins infirmiers. D'autre part, il craint des coûts supplémentaires si le personnel infirmier a le droit de facturer de manière indépendante, car celui-ci serait alors susceptible de fournir plus de prestations que ce qui est «absolument nécessaire».



Face à Stefan Spychen (à droite) et Urs Brügger, Yvonne Ribi a présenté des arguments convaincants et étayés.

Hausse ou diminution des coûts?

Stefan Spycher admet que le Conseil fédéral aurait aussi rejeté l'initiative sur les soins infirmiers même si «seule» une modification de l'article 117a avait été exigée, soit l'article où jusqu'à présent uniquement les médecins de famille sont explicitement mentionnés.

La discussion s'oriente ensuite sur la question des coûts. L'association des assureurs-maladie a annoncé que l'initiative sur les soins infirmiers coûterait plusieurs milliards, alors qu'avec l'initiative parlementaire Joder, par exemple, l'on avait déjà fait valoir qu'au contraire, les coûts pourraient être réduits. «Comment est-il possible d'offrir plus de soins sans hausse des coûts?», demande Urs Brügger. En se référant à des études scientifiques internationales, Yvonne Ribl explique pourquoi l'investissement dans les soins infirmiers en vaut la peine. «Avec une proportion plus élevée d'infirmières, les coûts diminuent, par exemple en raison des complications, des réhospitalisations et des escarres que les professionnelles permettent d'éviter et qui actuellement entraînent des coûts inutiles». Le pronostic des assureurs vise à faire de la propagande populiste: «Une prévision sérieuse des coûts devrait tenir compte de nombreux facteurs, tels que l'évolution démographique réelle, les maladies, les comorbidités et les développements pharmaceutiques.» Il n'existe tout simplement pas de données fiables à ce sujet. Yvonne Ribl réfute également l'argument du Conseil fédéral selon lequel une facturation indépendante entraînerait une hausse des prestations facturées. «Le Conseil fédéral part du principe que les infirmières et infirmiers indépendants – environ 2000 professionnels, soit un peu moins de deux pourcents du personnel infirmier – factureraient simplement davantage de prestations. Premièrement, le besoin de soins requis est évalué par des outils éprouvés. Deuxièmement, les caisses-maladie sont tenues de vérifier si les prestations répondent aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité fixés par la loi. Enfin, il ne serait pas pratique que des médecins de premier recours suppriment des prestations saisies dans l'évaluation des besoins», argumente Yvonne Ribl qui considère le raisonnement du Conseil fédéral comme «peu convaincant».

Stefan Spycher explique que la crainte du Conseil fédéral d'une hausse des coûts se base sur le fait que les systèmes tarifaires reposent sur des prestations individuelles et comportent donc des incitations à faire plus que ce qui est nécessaire. Yvonne Ribl considère cet argument comme erroné: «98 pourcents du personnel infirmier est employé et a un salaire mensuel fixe. Ils n'ont aucun intérêt à facturer plus de prestations.»

Qualité versus efficacité?

Alors que l'initiative sur les soins infirmiers revendique des soins de haute qualité – par exemple à l'aide d'un ratio infirmière/patients – le Conseil fédéral voit en revanche des possibilités d'accroître l'efficacité, explique Spycher. Un mot-clé pour cela est la numérisation, qui n'est pas utilisée dans le système de santé autant qu'on le pourrait. De plus, ajoute le vice-directeur de l'OFSP, on voit qu'en Allemagne, par exemple, «les mêmes prestations sont fournies avec moins de personnel». Outre le fait qu'en

Suisse, aucune infirmière ne prend l'Allemagne comme modèle, Yvonne Ribl critique cette logique économique: «L'amélioration de l'efficacité passe ici par la rationalisation et la spécialisation». Il en résulte une fragmentation croissante des soins, qui se fait au détriment de la qualité, comme lorsque des patients en oncologie perdent trop de poids parce que l'alimentation est sous la responsabilité du personnel hôtelier et non celle du personnel infirmier. «Je préfère aller dans le sens d'une économie des soins qui favorise les relations et offre un cadre favorable au rétablissement. Nous sommes convaincus que cette forme d'efficacité est finalement plus avantageuse.» Au terme de ce débat, il est évident que la question des coûts va encore se reposer. Il s'agira de convaincre la population que des soins infirmiers forts constituent un bon investissement. Elle en sera la première bénéficiaire – grâce à un système de soins efficace, rentable, humain et de qualité.



2019: année politique

Les élections fédérales auront lieu en automne 2019 et l'initiative sur les soins infirmiers se trouve en plein processus parlementaire. Un contre-projet indirect a été mis en consultation par la commission fédérale de la santé. L'ASI a déjà préparé sa réponse.

Contre-projet indirect – la réponse consolidée de l'ASI est disponible

La Commission de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) a mis en consultation à la mi-mai son contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers. L'ASI a élaboré une prise de position modèle pour ses sections, associations spécialisées et partenaires. Celle-ci peut être consultées sur www.sbk-asi.ch. Le délai de consultation est fixé au 14 août 2019.

Êtes-vous membre de l'ASI et candidat-e au Conseil national?

Les membres de l'ASI qui sont candidats aux élections fédérales seront présentés dans Soins infirmiers avec une recommandation de vote.

Faites-vous donc connaître!

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans l'ASI-Info, page 93.